



AVIS DE COURSE
NATIONAL CLASSE A
CLUB DE VOILE DE SANGUINET
GRADE 4

14 – 17 OCTOBRE 2026

LAC DE SANGUINET

Préambule

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1 ;

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs.

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puits de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).
- Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.
- Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques.
2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.
 3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

La compétition est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 - les prescriptions nationales
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

- 1.4 - les règles de la IACA, association internationale de la Classe.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après le 12/10/2026 sur le site du Club.
2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale sur le Tableau Officiel d'Information.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le Tableau Officiel d'Information est situé sur le mur Est du Club.
3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux de la Classe Classe A Open et Classic et à tous les coureurs à jour de leur cotisation à l'AFCCA et pour les étrangers à jour avec leur association nationale.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 a. Pour chaque concurrent, être en possession :
- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - d'une licence temporaire ou Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
- pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c. Une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.
- 4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge valide
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le site du CVS, à la page Régates, puis National Classe A : [Inscription](#)
- 4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5.1 Les droits d'engagement sont les suivants :

Jusqu'au 05/10/2026	Après le 05/10/2026
140 €	200 €

5.2 Autres frais : repas coureurs du vendredi soir **30 €**
Pour les accompagnateurs se rapprocher du CVS (president@cvsanguinet.org).

6 PUBLICITE

[DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

7 PROGRAMME

7.1 Programme à terre :

Confirmation d'inscription et paiement des droits d'engagement et repas, si possible par CB :

Date	De	A
13/10/2026	10h00	18h00
14/10/2026	9h00	12h00

7.2 Jours de course :

14/10/2026	14h00	Courses
15/10/2026	14h00	Courses
16/10/2026	14h00	Courses
17/10/2026	13h00	Courses

7.3 Nombre de courses :

Courses par jour	Maximum par jour
3	4

Une ou plusieurs courses supplémentaires peuvent être disputées si la Classe est en retard sur le programme sans excéder le nombre de courses maximum par jour.

7.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00.

8 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

8.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence de certificats de jauge valides pour la voile, le mât et la plateforme.

8.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9 LIEU

L'Annexe A indique l'emplacement de la zone de course.

10 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type construit.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la

pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

- 12.1 Les deux séries **Open et Classic** naviguent ensemble, un classement séparé pour chacune des séries sera effectué.
- 12.2 Trois courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.
- 12.3 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de 4 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 13.1 [DP][NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être déclarés à l'AO et identifiés par une flamme jaune qu'ils doivent se procurer
- 13.2 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
 - Une VHF
 - Un couteau
 - Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
 - Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
 - Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.
- Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.
- Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

14 PROTECTION DES DONNÉES

- 14.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 14.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération

Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Un prix sera attribué aux trois premiers du classement Open.

Un prix sera attribué aux trois premiers du classement Classic.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter yves.leglise@gmail.com – 0680 348 766.

ANNEXE A : ZONE DE COURSE

